

**Objet** : Comité de concertation Le 07/06/2019

Madame

Nous vous remercions de votre invitation que nous ne pourrons malheureusement pas accepter pour les raisons suivantes :

En effet, nous ferons remarquer que ledit comité de concertation est une instance non prévue par la réglementation, créée par Monsieur le maire de Cavalaire dans le cadre du projet éco bleu, et dans laquelle la fixation de l'ordre du jour, la communication des documents, le déroulement de la réunion, la prise en compte des avis exprimés, les éventuelles décisions, l'établissement du compte rendu et sa diffusion relèvent de la seule volonté du maire de Cavalaire. Nous prendrons pour preuve notamment que le compte rendu de la dernière réunion du comité de concertation, en date du 26 février 2018 n'a jamais été publié.

A contrario, des organes officiels de concertation avec les plaisanciers sont prévus, il s'agit notamment du CLUPP et du conseil portuaire. Or, au cours des dernières années, les réunions de ces instances à Cavalaire n'ont pas été tenues de manière conforme à la réglementation, ainsi que nous vous l'avons signalé par recours gracieux auprès de Monsieur le Maire et qui est resté sans réponse.

Par conséquent, tant que la réglementation ne sera pas respectée pour la réunion des organes officiels de concertation, nous ne pourrons pas participer à une Instance non officielle qui ne respecte aucune règle d'une véritable concertation.

Cordialement.

Les associations de plaisanciers ne seront donc pas représentées officiellement.

Armingol Lucien **L 'Anneau Bleu**

Espinosa Jean- Claude **L 'APPC**